

PROTECTION COMPLETE ET REDUITE	Codes	GARANTIE DE BASE	Codes
Actes des professionnels de santé *ticket modérateur *dépassement des spécialistes, généralistes et radiologie : forfait limité à 15 € par consultation (parcours de soins coordonnés).	CERL et EXTE	*ticket modérateur Pas de participation	CERL et EXTE
Pharmacie *ticket modérateur (sauf pour protection réduite) <i>Participation vignettes orange pour retraités et ayant droit SNCF (part RO à 75%, RC à 25%)</i>	PHAR	*ticket modérateur	PHAR
Prothèse dentaire et Orthodontie *ticket modérateur *dépassement de tarif (limité à 200% du tarif officiel)	DENT	*ticket modérateur *dépassement de tarif (limité à 120% du tarif officiel)	DENT
Optique <i>Tiers payant (sauf pour les Cadres Supérieurs)</i> *participation optique : forfait annuel de 300 € *participation opération de la myopie : forfait de 400 € pour les deux yeux	OPT	*participation optique : forfait annuel de 110 € *participation opération de la myopie : forfait de 400 € pour les deux yeux	OPT
Audioprothèse *ticket modérateur *forfait de 610 € par appareil ⁽¹⁾	AUDI	*ticket modérateur *forfait de 300 € par appareil ⁽¹⁾	AUDI
Hospitalisation en chirurgie, médecine ou maternité (pour chaque hospitalisation) *ticket modérateur , et participation de 18 € (PAT) pour les bénéficiaires SS pour les actes lourds d'un montant compris entre 91 à 120 € *dépassement des spécialistes, radiologie. forfait limité à 15 € par consultation (parcours de soins coordonnés) *dépassement chirurgie et obstétrique : forfait limité à 150 € *dépassement acte anesthésie forfait limité à 50 € *forfait journalier de 18 € durée illimitée *chambre particulière limitée à 50 € par jour pendant 30 jours (par séjour) *accompagnement enfant de moins de 16 ans 20 € par jour pendant 30 jours (par séjour)	HOSC	*ticket modérateur et participation de 18 € (PAT) pour les bénéficiaires de la SS pour les actes lourds montant compris entre 91 à 120 € Pas de participation *forfait journalier 18 € durée illimitée *chambre particulière limitée à 35 € par jour pendant 30 jours (par séjour) *accompagnement enfant de moins de 16 ans 20 € par jour pendant 30 jours (par séjour)	HOSC
Hospitalisation en institutions de repos, de convalescence, en centres de réadaptation fonctionnelle ou diététique * forfait journalier à 18€ limité à 90 jours (par an) *chambre particulière limitée à 20 € par jour pendant 45 jours (par an)			
Hospitalisation en établissement psychiatrique *forfait journalier de 13,50 € limité à 90 jours (par an)			
OBSQ : Participation frais funéraires *participation aux frais funéraires dans la limite de 1000 € ⁽²⁾	OBSQ		OBSQ

Nota :

(1) : ce droit est acquis après l'expiration d'un délai de présence de 2 ans à la MFCF

(2) : ce droit est acquis (après l'expiration d'un délai de 6 mois de présence à la MFCF) pour les personnes ayant adhéré avant l'âge de 65 ans.



REGIME COMPLEMENTAIRE D'ASSURANCE MALADIE

N°75M035933 – SIRET 784 394 413 00040 – SIREN 784 394 413 - APE 6512Z

43 rue de Clichy – 75009 PARIS

☎ : 01 44 53 24 65 (Standard)

☎ SNCF : 30.71.00 (Standard)

Fax : 01 44 53 24 74

www.mutuelle-cheminots.fre-mail : mfcf@wanadoo.fr

Mutuelle régie par le code de la Mutualité